

SANEER & SR

**Syndicat Autonome National des Experts de l'Éducation Routière
et de la Sécurité Routière**

Liste des candidats à la CAPN des IPCSR



Christine Fromm
DDT de la Marne



Jean-François Sampieri
DDPP des Bouches-du-Rhône



Nathalie Malel
DDT du Vaucluse



Bruno Cartier
DDT du Maine-et-Loire



Angélique Hodin
DDTM de la Somme



Hamid Mosbahi
Préfecture du Var



Maxime Bourgeois
DDT du Rhône



Martine Foltzer
Préfecture de Seine-et-Marne

Du 1er au 8 décembre 2022
Votez SANEER & SR

Du 1er au 8 décembre 2022, voter c'est décider

Décidez de votre avenir et de celui de votre profession



Quatre années se sont écoulées depuis les dernières élections professionnelles de décembre 2018. Les mandats de vos représentants en CAP nationale prennent fin le 8 décembre 2022.

Ces années ont été intenses et difficiles, en particulier 2020 et 2021, années marquées par la pandémie de COVID-19. Difficile, car après l'élaboration et la mise en place, laborieuse, d'un plan de relance de l'activité, c'est dans des conditions de travail dégradées et particulièrement pénibles que les IPCSR, en particulier, ont exercé leur mission de service public. Avec abnégation et un haut sens du service public, les inspecteurs et délégués ont répondu à l'attente des candidats au permis de conduire et des professionnels de l'enseignement. Les remerciements du sous-directeur ERPC de la DSR et du président du CNPA-ER ont été appréciés. Il est toutefois regrettable que notre administration et plus largement notre ministère n'ait pas fait preuve de plus de reconnaissance. En effet, aucun IPCSR n'a obtenu la prime COVID et les résultats des négociations pour la revalorisation des primes, menées au sein du groupe de travail « statut et rémunération » sont insuffisants par rapport à l'attente et à l'investissement sans failles. Cette absence de reconnaissance, combinée avec l'externalisation, l'éviction, des IPCSR des jurys professionnels lors des épreuves hors circulation en titre pro et l'absence récurrente de prise en compte des difficultés de nos métiers, démontre bien le niveau de considération de notre administration pour les IPCSR et DPISR.

Quatre années au cours desquelles le SANEER a représenté, fait la promotion, défendu les inspecteurs et délégués, leurs métiers et spécificités. Au 1er septembre le SANEER a participé à 43 CAP ou groupes de travail de titularisation, promotion et de mutation avec de très nombreux succès pour les agents qui nous ont fait confiance, 43 réunions avec la DRH et 71 avec notre direction métier, la DSR. Le SANEER est leader sur les dossiers statuts, rémunérations et formations discutés au sein des groupes de travail menés conjointement par la DRH et la DSR.

Le SANEER, un syndicat actif et présent, tout au long de ces quatre années. Dès lors qu'un dossier, un texte ou une thématique concernait ou pouvait avoir un impact sur le corps des IPCSR, que ce soit lors d'un Comité Technique Ministériel (CTM) ou du CT d'administration centrale, au sein de groupes de travail ou lors d'une simple réunion, le SANEER est le seul à avoir toujours répondu présent pour promouvoir ou défendre les intérêts des IPCSR. Cela a été aussi le cas lors des nombreuses réunions du CHSCT des DDI. Jamais nous n'avons négligé le mandat que vous nous avez donné. Être un syndicat représentatif d'une profession impose de représenter les agents qui lui ont fait confiance, en tout lieu et à tout moment.

Du 1er au 8 décembre, vous allez élire vos représentants à la CAP nationale des IPCSR. Les candidates et candidats du SANEER&SR sont titulaires d'un mandat syndical comme délégué(e) départemental(e) ou régional(e). Ce sont des femmes et des hommes de terrain, responsables et disponibles. Ils sont prêts à s'investir pour défendre vos intérêts et veiller au respect de vos droits en CAP, tant en ce qui concerne vos futures demandes de mutation que pour la défense de vos dossiers de promotion.

Proches de vous et de vos préoccupations, vous pouvez être certains de l'entier dévouement de nos futur(e)s élu(e)s.

Nous comptons sur vous, pour nous permettre de vous faire entendre. Votez et faites voter SANEER&SR !
Bien à vous !

Christophe Nauwelaers
Secrétaire Général

La loi de transformation de la fonction publique, impacts sur les CAP

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a profondément modifié les instances du dialogue social.

Depuis le 1er janvier 2020, les CAP ne sont plus compétentes en matière de mutation et de mobilité, et, depuis le 1er janvier 2021, en matière d'avancement et de promotion.

Ce sont les lignes directrices de gestion (LDG) qui fixent dorénavant les orientations générales relatives aux mutations et aux mobilités ainsi que celles concernant les avancements et les promotions.

Toutefois au ministère de l'Intérieur, les organisations syndicales représentatives au Comité social d'administration (ex-comité technique - CTM) du ministère continuent, lors des groupes de travail mobilité et promotion, à intervenir sur ces dossiers avec un succès certain pour le SANEER.

Alors maintenant la CAP, à quoi ça sert ?

Les attributions des commissions administratives paritaires (CAP), composées de représentants de l'administration et du personnel, sont recentrées sur l'examen des décisions individuelles défavorables aux agents (refus de titularisation, licenciement, formation, temps partiel, révision du compte-rendu d'entretien professionnel, discipline, etc...).

Cette instance reste donc particulièrement importante en cas de désaccord avec toutes décisions prises par les services d'affectation ou la DRH envers les agents.

UNSA SANEER & SR

UN SYNDICAT AUX VALEURS AFFIRMÉES

LIBRE ET AUTONOME

Libre de ses orientations
et revendications

« Libres ensemble », plus qu'un slogan, une réalité. À l'UNSA, chaque syndicat affilié est libre et autonome. Le SANEER&SR est **libre de ses orientations et revendications** tant pour les négociations concernant le domaine statutaire que les réformes métier. Autonome car ne dépendant pas, à l'inverse d'autres organisations syndicales, de notre fédération. Les cotisations de nos adhérents restent à la disposition de notre syndicat.

CORPORATISTE

Parce que l'on défend
bien ce que l'on connaît
bien

Le SANEER&SR un syndicat résolument corporatiste mais ouvert aux autres. **Parce que l'on défend bien ce que l'on connaît bien**, le SANEER&SR est un syndicat spécialisé dans la défense des droits et du métier des IPCSR par des IPCSR. Ouvert aux autres car toujours prêt à conseiller et appuyer les collègues désireux de changer d'orientation professionnelle, tant lors des demandes de détachement entrant que sortant vers d'autres corps.

INFORMER SANS DÉFORMER

Plus qu'une règle,
c'est notre éthique

Pour le SANEER&SR, informer sans déformer, **c'est plus qu'une règle que nous nous imposons, c'est notre éthique**. En tant qu'Organisation Syndicale, nous estimons vous devoir une information rapide, sans déformation ni politisation, la plus complète possible et accessible au plus grand nombre. Notre site internet, nos bulletins info et mensuel font partie des moyens qui vous sont proposés pour vous informer.

LIBERTÉ DE PAROLE

Le débat d'idées,
une priorité

C'est une réalité au SANEER&SR, **le débat d'idées est une priorité et notre mode de fonctionnement**. La liberté de parole nourrit la vie syndicale et participe à nos prises de position et revendications vis à vis de l'administration. Le SANEER &SR privilégie l'écoute des IPCSR et la concertation.

PARITÉ ET DIVERSITÉ

La parité
hommes-femmes,
une réalité

Au SANEER&SR, la parité hommes-femmes est une réalité, parce que pour nous, c'est une richesse. Notre Bureau national compte un nombre important de femmes. La parité est respectée sur notre liste. Le SANEER&SR affirme son engagement en faveur de l'égalité et contre les discriminations professionnelles. Il est le seul syndicat représentatif des IPCSR et DPCSR à avoir signé le protocole d'accord diversité du ministère de l'Intérieur.

FORCE DE PROPOSITIONS

Priorité au dialogue

Le SANEER&SR sait être force de propositions pour faire bouger les lignes de l'administration. **Constructif et pugnace, faisant des propositions argumentées**, notre syndicat n'est pas systématiquement en opposition avec ses interlocuteurs de la DRH et de la DSR afin d'obtenir le maximum d'avancées au bénéfice des IPCSR et DPCSR.

REFUS DU NON SYSTÉMATIQUE

Refus de toute posture
idéologique ou dogmatique.
Défendre les intérêts des
IPCSR point par point

Le SANEER&SR refuse toute posture idéologique ou dogmatique consistant à se positionner systématiquement dans le camp du NON. Le SANEER&SR refuse de vous mentir en vous faisant des promesses irréalisables ! Il vaut mieux proposer, argumenter, négocier que de se voir imposer une réforme sans aucune contre-partie. **Défendre les intérêts des IPCSR point par point** est notre objectif, cela ne peut se faire qu'autour de la table des négociations.

NOS OBJECTIFS ET REVENDICATIONS

DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC

Le SANEER&SR refuse toute externalisation du service public des examens du permis de conduire.

DÉFENSE DU CORPS DES IPCSR

Le SANEER&SR se bat contre les lobbies et pour l'indépendance des fonctionnaires, les IPCSR, vis à vis du secteur marchand des EECA.

POSTES SÉCURITÉ ROUTIÈRE

I.P.C. oui ! Mais S.R. aussi ! Le SANEER&SR est le seul syndicat qui oeuvre pour que les postes SR soient proposés en priorité aux Inspecteurs et Délégués. **Notre détermination s'affiche clairement avec la modification du nom de notre syndicat.**

MISSIONS DE CONTRÔLE ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La lutte contre la fraude et la diversification de nos missions, une priorité pour le SANEER&SR.

RECRUTEMENT

Le SANEER&SR revendique un recrutement suffisant d'IPCSR à la hauteur des enjeux tant dans le domaine de l'éducation routière que de la sécurité routière.

FUTURES RÉFORMES

Le SANEER&SR combattra tout projet de réforme ayant pour conséquence la dégradation des conditions de travail des IPCSR. **Groupe de travail chronométrage ... DANGER !** Ce groupe de travail créé à l'initiative de nos homologues de FO, pourrait amener la DSR à augmenter le nombre de candidats à examiner.

SALAIRES ET PRIMES

Nos revendications de revalorisation des primes, des objectifs à atteindre, une priorité pour améliorer le pouvoir d'achat des IPCSR.

Le SANEER&SR est leader sur ce dossier et à l'initiative de la création du groupe de travail "statut et rémunération".

• Complément indemnitaire annuel (CIA - prime de fin d'année) :

Le SANEER&SR revendique l'alignement du montant moyen du CIA des IPCSR sur celui des autres corps de catégorie B du ministère, ce qui implique la différenciation faite selon l'affectation (Île-de-France ou province) et le grade des agents.

Nos objectifs :

- Île-de-France :

IPCSR1, montant moyen annuel revalorisé de + 330 € soit 740 €

IPCSR2, montant moyen annuel revalorisé de + 280 € soit 690 €

IPCSR3, montant moyen annuel revalorisé de + 230 € soit 640 €

- Services déconcentrés hors IDF (province) :

IPCSR1, montant moyen annuel revalorisé de + 280 € soit 690 €

IPCSR2, montant moyen annuel revalorisé de + 230 € soit 640 €

IPCSR3, montant moyen annuel revalorisé de + 180 € soit 590 €

• Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE - prime mensuelle) :

Après avoir obtenu, au PLF 2023, la revalorisation de l'IFSE, des collègues affectés en Île-de-France, le SANEER&SR continue à travailler à la revalorisation des IPCSR affectés en province.

Nos objectifs :

- Pour le groupe 2 (IPCSR3) : + 1180 € environ/an. Le socle IFSE du groupe 2 passerait donc de 5200 € à environ 6380 €

- Pour le groupe 1 (IPCSR2 et IPCSR1) : + 700 € environ/an. Le socle IFSE du groupe 1 passerait donc de 6500 € à environ 7200 €

Ces revendications de revalorisation de l'IFSE visent à circonscrire le décrochage indemnitaire dont sont victimes les IPCSR.

Celles relatives à la revalorisation du CIA relèvent d'une mesure de justice sociale et de la lutte contre les discriminations. En effet, le SANEER&SR revendique, ni plus ni moins, les mêmes montants que perçoivent les autres corps de catégorie B du ministère de l'Intérieur.